



Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A44

- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Marketing, vente parcours Marketing et communication est ainsi composée :

M. Pierre BLONDET
Mme Amélie BLUM
M. Grégoire BOTHOREL
M. Laurent FLORÈS
Mme Nathalie GUIBERT
M. François LE CORRE
M. Dorin MILITARU
Mme Virginie PEZ, **Présidente**

À Paris, le 6 février 2026

Stéphane BRACONNIER